



Le Bas-Saint-Laurent, 29 septembre 2011/- Les participants au Colloque organisé par le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - Bas-Saint-Laurent (CAAP BSL) à Rimouski le 20 octobre prochain sur le thème «Connaissance et respect des droits des aînés en résidences d'hébergement» pourront entendre deux conférenciers de marque: MM. Louis Plamondon et Claude Dussault.

Louis Plamondon, AQDR

M. Plamondon est président de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), qui agit au plan sociopolitique pour transformer les conditions de vie à la retraite. Notre conférencier est juriste et sociologue, retraité de l'Université de Montréal où il a œuvré de 1975 à 2008 dans le domaine de la gérontologie et de l'intervention en victimologie. M. Plamondon a publié *Les enjeux après cinquante ans*, le *Référentiel sur la sécurité des personnes vulnérables* et *Viellir sans violence*, dont le tirage atteint 270 000 exemplaires en 2010.

M. Plamondon prononcera la conférence d'ouverture, intitulée *Comment garantir la sécurité et l'égalité des droits des personnes âgées en résidence*. Il estime que la nouvelle certification des résidences apportera des réponses valables aux enjeux de sécurité, mais s'interroge sur l'égalité citoyenne des aînés dans les hébergements collectifs et sur l'exercice des droits dans ce contexte. Notre conférencier nous entretiendra des indicateurs de risque dans les résidences et il abordera notamment la sécurité et le confort des résidents, l'alimentation, la qualité et

l'organisation des soins et services, la compétence du personnel, les relations interpersonnelles, les communications avec les proches, etc.

Claude Dussault, vice-protecteur du citoyen

Détenteur d'un baccalauréat en psychologie et d'une maîtrise en administration des affaires, M. Dussault possède plus de vingt-cinq ans d'expérience de travail dans les services publics. Il a œuvré à la fois au sein de l'administration gouvernementale, au ministère, et dans le réseau de la santé et des services sociaux. Il a occupé le poste de directeur général adjoint de l'évaluation, de la recherche et de l'innovation au ministère de la Santé et des Services sociaux. Le 23 juin 2009, sur la recommandation de la Protectrice du citoyen, le Conseil des ministres le nommait vice-protecteur du citoyen.

M. Dussault prononcera la conférence de clôture sous le titre Santé et bien-être des aînés, l'intervention du Protecteur du citoyen. À la suite d'une mise en contexte sur le rôle du Protecteur du citoyen, le vice-protecteur - Services aux citoyens et aux usagers fera une présentation des différentes plaintes et interventions réalisées auprès des établissements dispensant des services aux aînés. Par la suite, il précisera les faits et recommandations décrits dans le rapport annuel 2010-2011 lequel sera rendu public en septembre.

Les participants au Colloque seront donc parmi les premiers à entendre le rapport 2010-2011 de la Protectrice du citoyen du Québec en rapport à la situation des aînés.

Mission du CAAP BSL

Le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - Bas-Saint-Laurent (CAAP BSL) a pour mission de «soutenir les usagers insatisfaits du système public de santé et de services sociaux, dans le territoire du Bas-Saint-Laurent». Ses services sont confidentiels et gratuits.

Site Web du Colloque: www.caapbsl.org/colloque-2011

Lien à l'article original : <http://www.bas-saint-laurent.org/texte.asp?id=15874>

{jcomments on}